

# D'var Torah du Rabbin Didier Kassabi

## Rabbin de Boulogne

Shabbat Ki Tavo, 21 Eloul 5782



La Parasha de Ki Tavo que nous lisons ce Shabbat s'ouvre sur la présentation de la Mitsvah des prémices. À ce sujet, les versets nous enseignent : « Et ce sera, lorsque tu rentreras dans le pays que HaShem ton D-ieu te donne comme héritage, que tu en prendras possession et y habiteras. Tu prendras des prémices de chaque fruit de la terre que tu apporteras dans ton pays que HaShem ton D-ieu te donne, et tu les mettras dans un panier et tu te rendras vers l'endroit que HaShem ton D-ieu choisira, pour y faire résider son nom ».

Cette Mitsvah devait être réalisée dans l'allégresse et la joie à travers diverses célébrations qui étaient organisées par les Enfants d'Israël. Des processions étaient formées par les habitants de tout le pays et elles convergeaient vers la ville de Jérusalem. Des chants étaient entonnés accompagnés de différents instruments.

Nos Maîtres rapportent deux opinions divergentes quant à la réalisation de ce commandement. Le sujet de la controverse est le suivant : à partir de quel moment, le peuple devait-il commencer à réaliser cette Mitsvah pour la première fois ?

D'après la première hypothèse, la réalisation de cette Mitsvah a dû attendre la fin des quatorze années qui furent nécessaires pour terminer les guerres de conquêtes de la terre d'Israël menées par Yéhoshoua', le successeur de Moshé. En effet, le verset stipule : « Quand tu prendras possession du pays et que tu y habiteras ». Les prémices ne pouvaient être offertes tant que cette étape fondamentale n'était pas réalisée.

Le Sifri ne retient pas cette opinion. D'après lui, les hébreux devaient présenter les prémices de leurs fruits immédiatement après la traversée du Jourdain bien avant d'avoir terminé les guerres de conquêtes. En effet, il est écrit dans le verset : « Et ce sera, lorsque tu entreras dans le pays ».

Il paraît évident que l'idée véhiculée par la réalisation de cette Mitsvah est le sentiment de gratitude que nous devons manifester à l'égard de D-ieu pour tous ses bienfaits. À l'époque du Temple, cela passait par un panier de fruits mais nous pouvons bien évidemment l'extrapoler à notre époque au niveau de notre quotidien.

Les deux opinions que nous avons rapportées peuvent nous permettre de poser un regard plus profond sur les choses. À quel moment devons-nous nous tourner vers D-ieu pour lui présenter notre sentiment de gratitude ?

Certains proposeraient de le faire immédiatement, dès le début de la journée, à notre réveil. C'est d'ailleurs ce que nous faisons d'une certaine façon en récitant la phrase du Modé Ani alors que nous sommes encore dans notre lit, avant l'ablution des mains. Il ne s'est encore rien passé de particulier et nous n'avons profité d'aucun bienfait mais le simple fait de prendre conscience que nous sommes vivants justifie largement notre gratitude infinie envers notre créateur.

D'autres nous demanderaient d'attendre de bénéficier concrètement de certains bienfaits avant de remercier D-ieu. Dans notre quotidien, cela correspondrait au texte du Modim que l'on récite à la fin de la 'Amida. Après avoir présenté toutes nos doléances et en espérant qu'elles soient exaucées, nous témoignons de notre sentiment de gratitude à l'égard de D-ieu.

Ces deux visions sont complémentaires. Le remerciement du réveil est essentiel car il nous met dans un état d'esprit particulier pour aborder l'ensemble de notre journée. Sans exigence spécifique, nous sommes conscients que D-ieu nous offre l'essentiel : la vie !

Malgré ce sentiment général nous ne pourrions imaginer bénéficier de certains bienfaits supplémentaires sans nous tourner vers D-ieu pour lui témoigner de notre gratitude.

D'une simple discussion Halakhique nous en arrivons à une vision bien plus large sur notre lien avec HaShem.